

**Décision de la Présidente n° 20221025a**

**OBJET : Commande d'une mission de maîtrise d'œuvre pour la finition de l'aménagement du parc d'activités de MONTVERT**

**La Présidente de Pays Ségali Communauté,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

En vertu de la délibération du Conseil communautaire de Pays Ségali Communauté, en date du 30 juillet 2020, visée en préfecture le 5 août 2020, relative aux pouvoirs qui m'ont été donnés par le Conseil communautaire ;

Vu le projet de finition de l'aménagement du parc d'activités de Monvert,

Vu la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre Rodez Agglomération et Pays Ségali Communauté, du 30 août 2022,

Vu la procédure adaptée de mise en concurrence initiée le 24 août 2022

Vu les offres des candidats et leur analyse, qui fait apparaître l'offre de LBP Etudes, comme la mieux disante,

## **DECIDE**

**ARTICLE 1 :** D'attribuer à SARL LBP Etudes et Conseil, 37 route d'Espalion Le Jules Verne, 12 850 ONET LE CHATEAU, la mission de maîtrise d'œuvre complète en vue de la finition de l'aménagement du parc de Montvert, (AVP, PRO, ACT, EXE, DET, AOR)

\* Forfait provisoire de rémunération : 29 250 € hors taxes

\* Taux de rémunération : 3,25 %

**ARTICLE 2 :** La liste des pièces constitutives du marché est énoncée à l'article 5 du cahier des clauses administratives particulières.

**ARTICLE 3 :** Le forfait définitif de rémunération est fixé conformément aux dispositions prévues dans l'article 6.2 du CCAP.

Ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet, dans le cadre du contrôle de légalité.
- Monsieur le Comptable de la Collectivité.

Fait à Baraqueville,

Le 27 octobre 2022

La Présidente, Karine CLEMENT

